

INTRODUCTION

Comment comprendre les rapports complexes et souvent tendus entre les institutions et les dispositifs dans les champs de l'éducation et de l'intervention sociale ?

Depuis plusieurs décennies, des incertitudes apparaissent quant à la légitimité des institutions au niveau des politiques publiques : elles se traduisent même, dans certains secteurs, par une volonté affichée de « désinstitutionnaliser¹ » les prises en charge. Ce mouvement est jalonné par des controverses tant académiques que gestionnaires : pour les uns, les institutions sont considérées comme des instruments de cohésion sociale, pour d'autres, comme des espaces de contraintes, voire des sources de violence ou d'abus.

Parallèlement, la notion de dispositif connaît un développement exceptionnel dans les milieux politiques, administratifs aussi bien que professionnels, mais sans que l'on sache exactement quel est son sens. Concrètement, ce phénomène se traduit par une prolifération d'organismes éponymes relevant de montages hybrides, temporaires et généralement valorisés par leur caractère innovant. En outre, dans le domaine des sciences technologiques, humaines et sociales, le terme est également adopté dans nombre de disciplines : en sciences de la communication et de l'information, avec les dispositifs technologiques et télévisuels ; en littérature, avec les dispositifs narratifs ; en sociologie ainsi qu'en sciences de l'éducation².

Entre la mise en cause des institutions et l'affluence des dispositifs, comment s'y retrouver ? La vogue des dispositifs correspond-elle à un redéploiement, à un réajustement, ou à un renouvellement des institutions ? Ou bien s'agit-il d'une sorte de phagocytage ?

1. Par exemple, le Conseil de l'Europe préconise, depuis 2010, en direction des 47 États membres, une désinstitutionnalisation de la prise en charge des enfants handicapés.
2. V. BOUSSARD et S. MAUGIERI, *Du politique dans les organisations. Sociologie des dispositifs de gestion*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; A.-E. AUBERT et R. SCÉLLES (dir.), *Dispositifs de soins au défi des situations extrêmes*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2007 ; C. MONTANDON, *Approches systémiques des dispositifs pédagogiques. Enjeux et méthodes*, Paris, L'Harmattan, 2002.

Cet ouvrage est issu d'un séminaire de recherche pluridisciplinaire qui s'est déroulé à l'université Paris-Est à l'initiative du LIRTES³. De la réflexion collective ressort l'hypothèse qu'il existe une dialectique entre institutions et dispositifs. En saisir les manifestations est une façon d'éclairer les transformations contemporaines non seulement dans les secteurs considérés mais aussi d'une façon plus générale.

Pendant appréhender ensemble *institution*, terme ancien polysémique, et *dispositif*, mot valise à connotation technico-moderniste, entraîne assurément quelques problèmes d'ordres épistémologique et théorique.

En premier lieu, se pose la question de la définition de l'*institution*. Nous avons fait le choix de la laisser ouverte car la notion recouvre de nombreuses acceptions⁴ selon les disciplines, les courants de pensée⁵ et les processus mis en œuvre à ces titres. Une telle souplesse est d'autant plus nécessaire que les différents secteurs d'activité présentés au cours des chapitres ont des modes de structuration variés et souvent complexes. Les contributions portent en effet sur l'école, la protection de l'enfance, des jeunes majeurs et de la petite enfance, le soutien aux parents, l'intégration des familles migrantes, l'insertion des jeunes et enfin les services destinés aux personnes âgées. Or, parmi ces secteurs, certains fonctionnent sous l'égide d'institutions d'État telles que l'Éducation nationale ou la Justice, en régie directe ou de façon concédée à des opérateurs le plus souvent associatifs ; d'autres relèvent de politiques publiques à base territoriale, partant d'initiatives locales à caractère associatif ou même lucratif. Presque partout se trouvent des professionnels travaillant dans des établissements ou des services dédiés à autrui, autrement dit, là encore, dans des institutions⁶. Par conséquent, notre orientation est de considérer l'institution comme un cadre d'ordonnement de normes et de pratiques sociales, au carrefour du politique, de l'économique et du social, qui peut être examiné selon différentes échelles et arrière-plans

3. Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales (auparavant REV-CIRCEFT).

4. L'acception usuelle renvoie généralement au sens « noble » du terme pour désigner des formes et des structures établies par la loi ou la coutume et notamment celles qui relèvent du droit public. Les usages du terme seront ici plus variés.

5. Exemples : E. HUGHES, « Les institutions », *Le regard sociologique*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1996, p. 137-185, textes rassemblés et présentés par J.-M. CHAPOULIE ; J. LAGROYE et M. OFFERLÉ (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010 ; V. TOURNAY, *Sociologie des institutions*, Paris, PUF, 2011 ; Y. BONNY et L. DEMAILLY (dir.), *L'institution plurielle*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2012. Cf. aussi l'analyse de Luc Boltanski sur les relations entre les institutions et la critique : L. BOLTANSKI, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.

6. Cette autre acception usuelle désigne toutes les structures accueillant des publics, dont celles de l'instruction scolaire, mais aussi, les organismes de soin, de protection, d'emprisonnement, etc. Une telle définition comprend une large gamme d'institutions, des plus ouvertes aux plus totalitaires, comme l'évoque Erving Goffman dans son introduction à *Asiles*. E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éd. de Minuit, 1968, p. 45.

épistémologiques. Par ce choix, cette réflexion collective s'inscrit dans les débats contemporains sur la question des institutions⁷.

Quant à l'inflation de l'usage du terme dispositif, elle a été remarquée et analysée par certains spécialistes des technologies et de la communication⁸, mais elle fait rarement l'objet d'un effort de conceptualisation dans le cadre des sciences sociales et des sciences de l'éducation. En outre, les deux notions, institutions et dispositifs, sont trop souvent abordées comme des objets distincts⁹, ou du moins, sans considération approfondie de leurs liens, exception faite de Michel Foucault qui avait rapproché les deux termes : sa définition du *dispositif*, comme agencement d'éléments hétérogènes, introduit les institutions comme l'une de ses composantes¹⁰. Suivant cette perspective, la généalogie du dispositif vise à en dévoiler la fonction stratégique : celle d'instaurer de nouvelles formes de normalisation et de contrôle. Les institutions seraient alors de plus en plus surplombées par une propagation de dispositifs dont les idéologies seraient convergentes et annonciatrices d'un nouveau modèle de société.

Les analyses qui sont livrées dans cet ouvrage ne relèvent pas d'une thèse préalablement établie. L'objectif est de déconstruire les usages corrélés de ces notions et de caractériser de façon pragmatique les rapports entre institutions et dispositifs. Autrement dit, il s'agit d'interroger le signifiant *institution* par celui de *dispositif*, et inversement, ainsi que de comprendre ce que les dispositifs font concrètement aux institutions et réciproquement. Si différentes disciplines sont mobilisées pour examiner plusieurs domaines de l'action publique, l'unité de l'ouvrage réside précisément dans la focalisation sur les relations qu'entretiennent institutions et dispositifs et non dans les acceptions de ces notions prises séparément. Par ailleurs, nous avons délibérément écarté toute référence à la notion d'*organisation* dans la mesure où cette dernière est transversale et sous-jacente aux deux autres : de plus, elle ne fournit pas d'indicateurs discriminants pour dégager des enjeux spécifiques de part et d'autre. L'*organisation* questionne en effet les modalités de mise en œuvre alors que notre intérêt pour les rapports

7. Pour une approche transversale, cf. J. BEILLEROT, *L'institution. Textes français contemporains de base*, Paris, université Paris X Nanterre, inédit, 2000 [1994]. Cf. par ailleurs les travaux réalisés depuis 2004 par le réseau 40 de l'Association Française de Sociologie [www.afs-socio.fr] ainsi que les thèses qui alimentent les controverses : F. DUBET, *Le Déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 2002 ; P. LYET, *L'institution incertaine du partenariat*, Paris, L'Harmattan, 2008 ; F. ABALLÉA (coord.), *Institutionnalisation, désinstitutionnalisation de l'intervention sociale*, Toulouse, Octarès, 2012.

8. G. AGAMBEN, *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Paris, Rivages Poche, 2007, traduction de *Che cos'è un dispositivo?*, Roma, Nottetempo, 2006 et *Le dispositif : entre usage et concept*, Hermès, CNRS, n° 25, 1999 ; J.-S. BEUSCART et A. PEERBAYE, *Histoire des dispositifs. Terrains et travaux*, ENS Cachan, n° 11, 2006.

9. La seule initiative repérée dans la littérature consultée est un article de Jacques Ion et de Bertrand Ravon. La confrontation des deux notions renouvelle le questionnement à propos de l'évolution du travail social. J. ION et B. RAVON, « Institutions et dispositifs », in J. ION et B. RAVON (dir.), *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, 2005, p. 71-85.

10. M. FOUCAULT, *Dits et écrits*, t. 3, Paris, Gallimard, 1977, p. 299.

entre institutions et dispositifs n'est pas d'ordre technique. Il s'appuie sur une lecture socio-historique et tient compte de présupposés épistémologiques, en cherchant à rendre compte de bouleversements sociétaux.

Les différentes contributions s'inscrivent donc dans cette problématique générale en entrant tantôt par l'institution, tantôt par le dispositif, en tenant toujours compte de leurs interrelations, mais sans jamais oublier les acteurs qui interviennent de l'une à l'autre ou de l'une contre l'autre.

Ce livre se compose de cinq parties : une ouverture théorique et quatre parties exposant chacune des types spécifiques de combinaison entre institutions et dispositifs.

En ouverture, Michel Chauvière et Christiane Montandon procèdent à une déconstruction des deux notions. Michel Chauvière rappelle tout d'abord les bases de la légitimation de la notion d'institution dans les sciences sociales, juridiques et politiques, ainsi que les controverses cognitives afférentes, pour exposer ensuite les conditions de sa mise en cause à partir des années 1970. Selon l'auteur, la critique de l'institution comme l'usage croissant du terme de dispositif se situent dans le registre du nouveau management public bien que, selon les contextes d'usage, le terme dispositif recouvre d'autres acceptions et tend à se banaliser. Pour Christiane Montandon, la notion de dispositif mérite des éclaircissements épistémologiques. Comment son sens a-t-il évolué en français depuis ses origines ? Pourquoi le terme ne trouve-t-il pas sa traduction dans d'autres langues ? Les investigations de l'auteur dans différentes disciplines lui permettent de proposer, au final, un essai de typologie des dispositifs en fonction de la dynamique instituant/institué. Afin de compléter ces premières approches, le lecteur trouvera en annexe un texte inédit de Jacky Beillerot intitulé « Mais d'où viennent les institutions ? » dont nous avons relevé les passages les plus évocateurs.

Les quatre parties suivantes sont des analyses appliquées à différents types de configuration entre institutions et dispositifs. Au vu de l'ensemble des contributions, il apparaît que les degrés d'ancienneté et d'homogénéité de l'institutionnalisation sont les principaux déterminants du lien que les institutions entretiennent avec les dispositifs.

DES DISPOSITIFS INNOVANTS FACE À L'INSTITUTION SCOLAIRE

Quels rapports l'institution scolaire entretient-elle avec les dispositifs innovants ? Fortement ancrée dans la tradition étatique républicaine, l'école se révèle, à la lecture des contributions, peu perméable à l'innovation malgré les dispositifs qui s'y développent¹¹ et les niveaux d'intérêts qu'ils suscitent.

11. Parmi les établissements innovants qui ouvre la possibilité de mener une expérimentation sur le long terme, on trouve le réseau FESPI : Fédération des établissements scolaires publics innovants. Cf. LA BOUTURE, « Réussir à l'école, certes, mais y réussir quoi... », *Chroniques sociales*, 2012.

Françoise Clerc le montre en s'intéressant aux causes historiques de la rigidité de l'institution scolaire entre sa dépendance vis-à-vis de l'État et la prégnance du mythe fondateur. Baptiste Besnier complète ce point de vue : à partir de récits de vie d'enseignants engagés dans des actions innovantes, il mesure que ce choix ne relève pas tant d'un cadre institutionnel *a priori* favorable mais essentiellement de dispositions et de trajectoires personnelles. Par ailleurs, en examinant les dynamiques d'innovation générées par l'école inclusive, Valérie Barry met l'accent sur les difficultés pour les différentes catégories de professionnels impliqués de construire une culture partagée, l'attraction que représente assurément l'innovation n'étant pas étayée par la conscience de l'utilité stratégique de dispositifs réflexifs au sein de l'institution.

FAIBLE INSTITUTIONNALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS

À l'inverse du champ scolaire, lorsque les politiques n'ont donné lieu qu'à une faible institutionnalisation, comme dans les cas de la gérontologie et de l'insertion des jeunes, l'action publique est mise en œuvre par des dispositifs qui s'accumulent et s'enchevêtrent au fur et à mesure que s'élaborent de nouveaux programmes. En décrivant comment les dispositifs gérontologiques sont mis en tension entre politiques nationales et expérimentations locales, Dominique Argoud les décrit comme des « territoires de pouvoir » ne favorisant pas la cohérence de l'action gérontologique, mais dont les mécanismes de coordination servent à gérer, autant qu'à entretenir, les cloisonnements institutionnels et professionnels. Quant aux dispositifs d'insertion des jeunes, Frédérique Giuliani montre que leur empiement, depuis la création des Missions locales, est significatif d'un déficit d'institution qui pousse les professionnels à s'ajuster continuellement aux changements globaux de modes de régulation, ainsi qu'aux parcours singuliers d'usagers confrontés à de multiples épreuves, alors que la rationalisation des activités provient essentiellement de normes néo-bureaucratiques.

DES INSTITUTIONS IMPACTÉES PAR LE JEU DES DISPOSITIFS

Entre ces deux extrêmes (institution à fort ancrage ou à faible consistance), il existe des systèmes institutionnels établis, mais dont l'équilibre est fragilisé par leur constitution composite, comme la protection judiciaire, sociale ou sanitaire de l'enfance. Les normes d'action diffusées par les dispositifs découlant du renouvellement des programmes politiques peuvent impacter les institutions, jusqu'à contrarier leur identité, tout en stimulant la mise en œuvre, par les professionnels, d'activités diversifiées qui corroborent aux changements en cours. Michèle Becquemin analyse l'usage du terme dispositif dans un champ institutionnel complexe, celui de la protection des enfants en danger, corrélativement

à la montée en puissance de la parentalité et dans un contexte de critique des institutions alourdi par la pression budgétaire. L'auteur examine, par étape, la question de la dénomination, du lieu d'énonciation et des acteurs qui ont le pouvoir de désigner par le terme dispositif un agencement organisationnel destiné à instaurer du changement, à l'aune du parental. Au final, elle en mesure la portée : non pas une désinstitutionnalisation de la protection de l'enfance mais une désarticulation de l'assemblage institutionnel forgé cinquante ans plus tôt. Pour Catherine Delcroix qui s'intéresse aux dispositifs engendrés par la politique de la ville, ces espaces intriqués sont, pour les professionnels, des lieux de confrontations de valeurs entre « mission d'équité » et « mission d'égalité ». Selon l'auteur, ce désaccord touche à l'esprit même des institutions dont relèvent les dispositifs : la PMI, en tant que service inscrit dans la proximité, et le CMPP, fortement ancré dans la culture scolaire. Dans ce contexte local, les partenariats produisent des ajustements normatifs pour l'ensemble des acteurs, notamment dans la considération des publics par les professionnels. De simples usagers, les parents issus de l'immigration, deviennent des acteurs à part entière face aux institutions, par le biais des dispositifs.

LE DISPOSITIF ANALYTIQUE À LA RESCOURSSE DES INSTITUTIONS

Viennent en dernier lieu, les dispositifs de recherche dédiés à l'institution, dont la fonction est d'en renouveler la pensée et l'organisation mais dont les limites peuvent provenir du contexte même de leur mise en place. Pierrine Robin mesure la portée cognitive et critique d'une recherche collaborative consistant à associer les publics dans la conception et la réalisation de la recherche. Les mesures de protection des jeunes majeurs (PJM) font ainsi l'objet d'une « recherche par les pairs » au moment où la transition à l'âge adulte est devenue une épreuve pour la presque totalité de la jeunesse française alors que le système institutionnel de prise en charge des plus vulnérables se rétracte. L'auteur met en évidence les apports d'une telle démarche ainsi que les risques de collusion entre la dynamique de recherche, les enjeux institutionnels et les paradigmes politiques du moment. Enfin, Gilles Monceau fait un retour sur la question de l'institution pour centrer son propos sur l'analyse institutionnelle. Il distingue trois types de dispositifs : le dispositif politique, de type foucauldien où s'agencent les rapports de pouvoirs ; le dispositif opératoire, substrat des logiques organisationnelles d'action publique ; le dispositif analytique, socio-clinique, qui interfère avec les deux premiers afin de « faire parler l'institution ». À partir d'exemples de recherches actions menées auprès de classes et ateliers relais et de PRE (programmes de réussite éducative), il montre que dans ces deux cas, les connaissances nouvelles sont produites par le décroisement des acteurs et par la transversalité de la réflexion collective que permet le dispositif analytique.